



Fenêtres sur cours 66



n° 100

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66

imprimé par nos soins

CPPAP: 0917 5 07 528 ISSN: 1244-0051

SNUipp-FSU 66

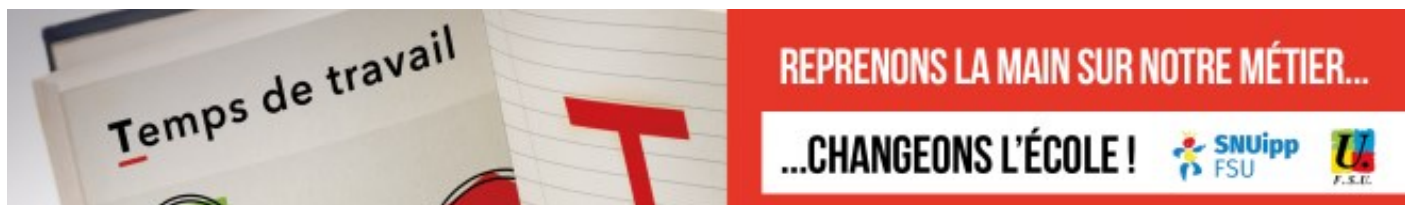
Septembre-octobre-novembre 2017

18, rue A. Condorcet Tél: 04.68.50.78.44

Fax: 04.68.50.32.31

e-mail : snu66@snuipp.fr

site: www.snuipp.fr/66



Vous avez dit bienveillance ?

édito



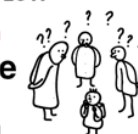
Notre cher ministre ne cesse de se répandre dans les médias en insistant sur la nécessaire bienveillance qui doit animer l'ensemble des partenaires et acteurs du système éducatif. « Paroles, paroles, paroles » (Voici une chanson qui était dans notre playlist de rentrée !) Prenons deux exemples significatifs:

-La suppression des contrats aidés : quelques jours avant la rentrée, parfois la veille, des personnels qui devaient renouveler leur contrat CUI, ont été informés qu'ils pouvaient se rendre sans tarder à Pôle Emploi. Du jour au lendemain, des salarié(e)s précaires se voient jetés comme des kleenex, sans aucune considération. Ce procédé, digne des employeurs les plus malveillants du secteur privé, ne fait honneur ni aux différents ministres concernés (dont Jean-Michel Blanquer) ni aux fossoyeurs du service public qui, en développant la précarité par un recours massif aux contractuels, vacataires, et autres emplois aidés, ne se préoccupent en aucun cas des conditions de vie des personnels concernés et fragilisent les services rendus aux usagers. Les conséquences sont immédiates : faute d'encadrement, certains chefs d'établissements du second degré annoncent qu'ils sont dans l'obligation de limiter l'accès à la cantine, charge aux

(Suite de l'édito en page 2)

20-21-22
OCTOBRE 2017
PORT LEUCATE

17^e



UNIVERSITÉ
d'automne
du SNUipp-FSU



à l'intérieur
calendrier



Sommaire : 1&2 : Édito et Université d'automne - 3 : retraite - 4 : RIS/CP 12+ - 5&7 : nouvelles carrières 6&7 : compte-rendu CAPD et CTSD - 8 : APC et ORS/direction école/GREVE du 10 octobre

familles de trouver une autre solution de restauration. D'autres s'inquiètent de ne pas pouvoir mettre en service le parc informatique, dont la maintenance ne sera plus assurée. Dans le 1er degré, ce sont les aides à la direction, et par voie de conséquence les directeurs, qui font les frais de l'opération : tous les contrats qui devaient être renouvelés à partir du mois d'août sont supprimés. Ce sont à court terme 93 emplois qui disparaissent des écoles du département alors que l'on nous promettait la simplification des tâches des directeurs. Merci Monsieur Blanquer ! Le SNUipp-FSU demandait et intervenait de manière récurrente pour que l'aide à la direction soit généralisée à l'ensemble des écoles, d'une part et sur des emplois pérennes, d'autre part. Une revendication juste et « bienveillante », quand on considère l'étendue des tâches à réaliser par tous les directeurs pour remplir correctement leur mission de service public. Décidément, nous ne donnons pas aux mots le même sens que celui du ministre.

- Le dédoublement des classes de CP : sans concertation aucune, le ministre a imposé ce nouveau dispositif. Peu importe la nécessaire préparation qu'elle implique, en termes de locaux (et de coûts non prévus pour les

municipalités) mais aussi en termes de fonctionnement pédagogique. Cet allègement des effectifs pourrait susciter l'enthousiasme s'il n'était pas réalisé à moyens constants. Conséquence : sans aucune évaluation préalable, on supprime les postes « plus de maîtres que de classes » instaurés il y a à peine 3 ans... sans se soucier là non plus des personnels en poste ni de tout le travail de concertation réalisé par les équipes pour rendre efficiente la présence d'un maître surnuméraire. Et on bricole... s'il n'y a pas de local disponible, 2 enseignant(e)s travailleront dans une même classe avec 24 élèves. A eux de s'adapter, une nouvelle fois, pour que l'objectif du ministre soit atteint. Peu importe la réalité du terrain... Sans oublier les écoles qui se voient retirer un poste d'enseignant après la rentrée, alors que l'effectif global départemental a augmenté en cette rentrée, et qui devront parfois fonctionner avec des effectifs moyens qui dépassent 26 élèves par classe.

Mais rassurons-nous, notre ministre est « bienveillant » !

Virginie PRIVAT et Audrey CORREGE

Si les enseignant(e)s n'ont pas attendu

L'UNIVERSITE D'AUTOMNE : UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

La 17^e Université d'automne du SNUipp-FSU se tiendra à Port Leucate, au bord de la Méditerranée, du vendredi 20 au dimanche 22 octobre. Elle regroupera chercheurs et enseignants autour des questions qui traversent l'école primaire : lecture, écriture, classe multi-âges, école rurale et bien d'autres encore. En invités de marque cette année, le psychiatre Boris Cyrulnik, Françoise Lantheaume et Roland Goigoux, professeurs des universités ou encore le sociologue Choukri Ben Ayed. Pour en savoir plus : se rendre sur le site du SNUipp-FSU



Les inscriptions : Date limite 5 octobre dans la mesure des places disponibles (attention il ne reste que quelques places sur 500 !)

Comment ? * Avec hébergement : sur le site du snuipp national : 115 € : (et nous informer par mail, une prise en charge du SNUipp-FSU 66 de 25 € sera reversée aux syndiqué(e)s. * Sans hébergement : un mail au snu66@snuipp.fr : 70 € pour les non syndiqués et 45 € pour les syndiqué(e)s (prise en charge de 25 € par le SNUipp-FSU 66) : **A RECEPTION DU CHEQUE envoyé et à l'ordre du SNUipp-FSU 66**, 18 rue Condorcet 66000 Perpignan. Nous vous enverrons une convocation.



Boris CYRULNIK :
Ecole et affectivité



Françoise LANTHEAUME :
Comment les enseignants parviennent-ils à durer dans leur métier ?



Choukri BEN AYED :
Sociologie de l'école, inégalités scolaires et sociales

RETRAITE : ouverture des droits en 2017

Les droits à la retraite sont ouverts en 2018 :

- à 57 ans pour les « actifs » nés en 1961
- À 62 pour les « sédentaires » nés en 1956

Les enseignants du 1er degré doivent terminer l'année scolaire pour partir à la retraite. Ceux qui atteindront la condition d'âge au cours de l'année sont maintenus en activité jusqu'au 31 août 2017. Ceux qui atteindront l'âge possible de départ après le 1er septembre 2017 peuvent partir en retraite par anticipation au 1er septembre 2017, mais ne percevront pas leur pension avant l'âge légal de départ.



QUI EST ACTIF ?

Les instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE, avec au moins 15 ans de service instituteur avant le 1er juillet.

Cette durée minimum de 15 ans de services classés en catégorie active a été portée progressivement à 17 ans pour les enseignants-tes qui n'avaient pas les 15 ans de services d'instituteur avant le 1er juillet 2011.

Nouvelle durée des services actifs exigée si les 15 ans ne sont pas atteints:

- Après le 1er juillet 2011 : 15 ans 4 mois
- En 2012 : 15 a 9 m
- 2013 : 16 a 2 m
- 2014 : 16 a 7 m
- 2015 : 17 a

Actifs nés en 1961 (ouverture des droits en 2018) :

- Age légal de départ possible : 57 ans
- Age limite des actifs : 62 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Âge d'annulation de la décote des actifs : 61 ans et 3 mois

- Taux de décote : 1,25% par trimestre manquant

QUI EST SEDENTAIRE ?

Les enseignants recrutés PE et les ex-instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE n'ayant pas la durée minimale des services actifs.

Sédentaires né-es en 1955 :

- Age légal et possible de départ à la retraite : 62 ans
- Age limite des sédentaires : 67 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Age d'annulation de la décote des actifs : 66 ans et 3 mois
- Taux de décote : 1.25% par trimestre manquant

IMPRIMES ET NOTE RELATIVE AU DEPART A LA RETRAITE :

La note précisant les modalités d'admission à la retraite ainsi que les imprimés de demande d'admission à la retraite, pour la rentrée scolaire 2017/2018 sont en ligne sur le portail de l'académie, en suivant le lien ci-dessous :

<https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/retraites-validations/retraite>

ATTENTION, DOSSIER À DÉPOSER AVANT LE 31/10/2017

LE SNUIPP-FSU REVENDIQUE QUE LES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES PUISSENT, COMME L'ENSEMBLE DES AUTRES FONCTIONNAIRES, PARTIR EN COURS D'ANNÉE DÈS QU'ILS REMPLISSENT LES CONDITIONS D'ÂGE, S'ILS LE SOUHAITENT.

FAIRE CALCULER SA RETRAITE :

SERVICE OFFERT AUX SYNDIQUÉS, REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE: SUR LE SITE DU SNUIPP



Après le passage dévastateur de l'ouragan Irma sur les Antilles, le bilan s'annonce très lourd pour les îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy, où la totalité des écoles a été touchée. Ce drame révèle la précarité des installations et les inégalités de la qualité du service public sur le territoire.

Le SNUipp-FSU 66 tient à témoigner son soutien aux enseignants, aux enfants et à leur famille. Il s'implique dans la campagne de solidarité initiée par Solidarité laïque.

Réunions d'Informations Syndicales :

Nous vous rappelons que nous avons droit désormais à 3 RIS dans l'année et que ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués et non syndiqués.

2 possibilités pour les RIS :

2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

ou 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

ATTENTION ! Envoyer à son IEN le formulaire « information de participation aux RIS » :

- 1 semaine avant pour une RIS devant élèves
- 48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique



Les RIS sont devenues les seuls véritables moments d'échanges entre collègues. Elles permettent de mettre l'accent sur des "problèmes de terrain" et de faire émerger des propositions pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU s'est toujours engagé à être le porte-parole de la profession dans toutes les instances statutaires, au niveau départemental comme au niveau national.

Le SNUipp-FSU 66 vous invite donc à participer massivement aux RIS qu'il organise sur le temps de travail, y compris devant élèves, et s'opposera à toute interprétation restrictive du droit syndical.

1^{ère} série de RIS : septembre-octobre

- ⇒ Mercredi 27 septembre à 9h : **spéciale direction** : SNUipp-FSU 66
- ⇒ Mardi 3 octobre 2017 à 17h : Canet élémentaire P et M Curie
- ⇒ Mercredi 4 octobre 2017 à 9h : Clairia maternelle
- ⇒ Mercredi 4 octobre 2017 à 9h : Thuir J.Ferry élém
- ⇒ Mardi 10 octobre 2017 à 17h : Ille sur Têt – Paul Langevin élém
- ⇒ Mercredi 11 octobre 2017 à 9h : Perpignan– Duruy élém



- ⇒ Mercredi 11 octobre 2017 à 9h : La Cabanasse
- ⇒ Mercredi 11 octobre 2017 à 9h : Argelès – salle Buisson
- ⇒ Jeudi 12 octobre : de 14h à 17h : **Mixité scolaire** au Lycée Maillol
- ⇒ Vendredi 20 octobre : de 14h à 17h : à Leucate à l'Université d'Automne

CP à 12 en REP+ : Stop à un battage médiatique disproportionné !

Diviser pour mieux régner... Serait-ce la devise de notre nouveau ministre ? Les collègues n'en peuvent plus du battage médiatique autour des « CP à 12 élèves » ! Une forme de pression sur les épaules des collègues concernés, et une exaspération dans le reste de la profession ! Les moyennes d'élèves par classe ne cessent d'augmenter PARTOUT sauf dans les classes de CP en Rep +. Les RASED ont été décimés, le dispositif Plus De Maîtres Que de Classes sabordé mais ne nous inquiétons pas : les classes de CP sont dédoublées en Education Prioritaire renforcée. D'après nos estimations le dispositif concerne environ 1 élève scolarisé en CP sur 10 dans les Pyrénées-Orientales. 2% des élèves si l'on considère l'ensemble des élèves scolarisés en élémentaire...

Quel contraste avec la part prise par ce même dispositif dans l'espace médiatique ! La ficelle est grosse : comment être contre une mesure qui divise par deux le nombre d'élèves par classe ? Pour le SNUipp-FSU, la publicité ne doit pas être mensongère : la mesure est prise à **moyens constants**, malgré les annonces ministérielles

de rentrée. Elle a donc un impact négatif sur les opérations de carte scolaire dans leur globalité.

Par ailleurs, dans ces classes de CP Rep +, la réforme s'apparente parfois à un cadeau empoisonné : pression hiérarchique accentuée, locaux inadaptés ou inexistant, co-intervention dans les classes sans formation préalable...

On peut aussi s'interroger sur l'annonce faite pour l'an prochain : CP et CE1 à 12 en REP+ et REP !!! Si c'est encore à moyens constants, la carte scolaire sera une véritable hécatombe..

Le SNUipp-FSU exige depuis des années :

- la diminution du nombre d'élèves dans les classes PARTOUT
- la reconstitution du réseau d'aide RASED.
- la confiance rendue aux enseignants dans leur classe et le respect de leur liberté pédagogique.
- la mise en place d'une formation continue cohérente et adaptée aux besoins du terrain.

Vincent ROITG

Nouvelles carrières

PPCR : qu'est ce qui vous attend à la rentrée 2017 ?

Mise en place des nouvelles grilles avec de nouvelles durées d'échelon qui se traduit par :

- un reclassement dans la nouvelle grille pour la classe normale et la hors classe, en fonction de l'ancienneté détenue dans l'échelon occupé actuellement dans la classe normale et la hors classe (le 1er échelon de la hors classe est supprimé)
- la création et la possibilité d'accès à la classe exceptionnelle à partir de la hors classe (tenue de la CAPD au cours du premier trimestre 2017/2018, avec effet rétroactif au 1er septembre 2017).
- la fin des trois rythmes d'avancement qui disparaissent au profit d'une cadence unique, hormis dans les 6e et 8e échelons de la classe normale (accélération d'une année pour 30% des promouvables).
- des modalités inchangées pour l'accès à la hors classe au 01/09/2017, le barème des années précédentes a été appliqué.

Mise en place des quatre rendez-vous de carrière pour :

- accélérer l'avancement pour les 6ème et 8ème échelons de la classe normale.
- l'accès à la hors classe au cours de la 2ème année du 9ème échelon
- l'accès à la classe exceptionnelle à partir du 3ème échelon de la hors classe.

Les conditions d'accès à la hors classe dès septembre 2018

A compter de la rentrée 2018, les PE seront promouvables à la hors classe à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale. Ils seront

Echelon détenu au 31/08/2017*	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 1er septembre 2017	Nouvel échelon au 01/09/2017	Indice	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédemment
4ème	652	moins de 2 ans 6 mois	3ème	652	Oui
		à compter de 2 ans 6 mois	4ème	705	Non
5ème	705	moins de 2 ans 6 mois	4ème	705	Oui
		à compter de 2 ans 6 mois	5ème	751	Non
6ème	751	moins de 3 ans	5ème	751	Oui
		à compter de 3 ans	6ème	793	Non
7ème	793	sans incidence	6ème	793	Oui

* Les échelons 1, 2, et 3 ne seront pas utilisés et n'apparaissent donc pas dans ce tableau

NB - La création du nouveau 7ème échelon se fera au 1er janvier 2020

Echelon détenu au 01/09/2017*	Ancienneté dans l'échelon au 1er septembre 2017	Nouvel échelon au 01/09/2017	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédemment détenu
1er	moins de 3 mois	1er	Oui
2ème	moins de 9 mois	1er	Oui + majoration de 3 mois
3ème	moins d'1 an	3ème	Oui
4ème	moins de 2 ans	4ème	Oui
	à compter de 2 ans	5ème	Non
5ème	moins de 2 ans 6 mois	5ème	Oui
	à compter de 2 ans 6 mois	6ème	Non
6ème	moins de 3 ans	6ème	Oui
	à compter de 3 ans	7ème	Non
7ème	moins de 3 ans	7ème	Oui
	à compter de 3 ans	8ème	Non
8ème	moins de 3 ans 6 mois	8ème	Oui
	à compter de 3 ans 6 mois	9ème	Non
9ème	moins de 4 ans	9ème	Oui
	à compter de 4 ans	10ème	Non
10ème	moins de 4 ans	10ème	Oui
	à compter de 4 ans	11ème	Non
11ème	sans incidence	11ème	

* Après avancement automatique pour les PE stagiaires qui seront promus à l'échelon 3 au 1er septembre et les T1 qui seront promus à l'échelon 4 au 1er septembre 2017

départagés par un barème prenant en compte l'avis de l'IEN (3ème RDV de carrière) validé par le DASEN et l'ancienneté à partir de 2 ans dans le 9ème échelon.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour qu'il y ait un barème qui tienne compte principalement de l'ancienneté et qu'une clause d'automatisme permette à tous les PE, notamment celles et ceux en fin de carrière, de partir en retraite en ayant accédé à la hors-classe. Dans le barème des promotions à venir, encore en discussion avec le ministère, le SNUipp-FSU porte la demande d'une majoration conséquente de l'ancienneté par rapport à l'avis de l'IEN. (suite p.7)

Jeudi 7 septembre 2017



Mouvement de rentrée. Les choix des collègues lors de la foire aux postes, le matin même, ont été validés ; la liste des postes vacants de l'été était allongée des postes libérés par les collègues partis dans le 2nd degré, ainsi que les créations de classes de la veille.

Le département compte aujourd'hui 7 surnombres, ce qui est bien peu pour démarrer l'année, l'an passé il y en avait 11 et cela n'avait pas suffi à palier aux nécessaires besoins en remplacement !

Postes de psychologues scolaires. Les 7 postes vacants + 1 (congé formation) ne sont toujours pas pourvus, ils feront l'objet d'appel à des contractuels (niveau master2) auprès de Pole Emploi. Le SNUipp-FSU 66 est intervenu afin que les collègues vacataires embauchés l'an passé puissent avoir une priorité, s'ils le souhaitent et si le poste est toujours vacant. Cette situation met dans la difficulté de nombreux collègues et élèves. A terme le recrutement par concours, hors Education Nationale, nous fait craindre une déviance vers un traitement médical trop systématique.

La Commission Administrative PARITAIRE
Les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous informent...

Enseignants référents et dossiers MDPH. Le SNUipp-FSU 66 est encore une fois intervenu sur le nombre de dossiers exponentiels gérés par les référents. L'administration a enfin reconnu que la (sur) charge de travail des enseignants référents est clairement en hausse, et dépasse à présent la moyenne nationale, qui est de 204 dossiers contre 264 dans le 66 en ce début d'année ! Le SNUipp-FSU 66 a fermement rappelé sa demande d'ouverture de postes!

264 dossiers chacun en ce début d'année : c'est sans compter les GEVASCO 1^{ere} demande que les directeurs devront monter seuls... faute de moyen humain !!!

Comment accompagner correctement les familles et les équipes dans ses conditions ?

Emplois précaires et direction : Le Snuipp-FSU 66 est réintervenue sur la gestion des non-renouvellements de contrats aidés dans le 1^{er} degré (voir Compte-rendu CTSD). L'information auprès de ces personnels a été brutale, et parfois défailante, certains apprenant la fin de leur contrat par hasard pendant la pré-rentree.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 sont revenus longuement sur les conséquences pour les directeurs qui perdent leur aide à la direction, ce qui aggrave encore grandement leur charge de travail. Nous avons rappelé qu'ils étaient aussi chargés de classe et ne pourraient répondre à toutes les demandes. Le SNUipp-FSU 66 continuera à militer pour que toutes les écoles soient pourvues.

La remontée de ce mécontentement, et disons-le « ce ras-le-bol » généralisé auprès des services administratifs et des IEN, doit amener à une réflexion concrète sur les demandes purement administratives (quand on sait que les charges autres, relations avec les parents, gestion de tensions dans les équipes, relations avec des associations, etc, sont croissantes d'année en année). D'ores et déjà, le SNUipp-FSU 66 a annoncé qu'une action se profilait voir article direction p.7

Mise en œuvre des nouvelles évaluations CP ..

et évaluations CE2 : Elles se font au mépris des équipes enseignantes, qui ont parfois travaillé en amont sur des documents d'école ou de circonscription.

L'administration n'a pas encore toutes les données pour pouvoir communiquer auprès des écoles les modalités de passation. Les livrets (déjà imprimés) seront reçus à la DSDEN le 15 septembre puis seront livrés dans les écoles a priori. Le SNUipp-FSU 66 a rappelé qu'il sera vigilant : les directeurs ne doivent pas être chargés de faire eux-mêmes les facteurs sur leur temps personnel ni même sur leur temps de direction.

L'IENa (adjointe du Dasein) fait savoir que les corrections et saisies des résultats peuvent être faites par l'enseignant du CP ou en équipe... mais, qu'à ce jour, aucun temps n'est prévu pour cette nouvelle tâche... ni pour informer les familles du retour des résultats !

Les évaluations CE2 (qui sont nationales) ont été, il paraît, simplifiées par l'Académie; elles restent donc d'actualité. Les livrets devraient arriver rapidement dans les circonscriptions.

Entretiens de carrière : Les collègues qui doivent avoir un entretien de carrière durant l'année (6^{ème}, 8^{ème} et début du 9^{ème} échelon) devraient être informés en amont de ces rencontres. L'administration a envoyé un mail aux collègues concernés sur leur boîte professionnelle dès le mois de juillet. Les quelques oubliés (erreurs, entrants dans le 66...) recevront courant octobre ce mail d'information.

Hors Classe et PPCR : des modifications dans les échelons de la Hors Classe (sans perte d'indice) vont être faites. Les arrêtés de reclassement dans les nouveaux échelons seront reçus par les personnels concernés dans les jours à venir.

Brigades : Avec les différents rythmes sur les écoles du département se pose la question du remplacement du mercredi matin et/ou le vendredi après-midi. Le SNUipp-FSU 66 a fait savoir qu'il était hors de question que les personnels soient « d'astreinte » le mercredi. Soit ils travaillent le mercredi matin et vont dans leur école de rattachement soit ils ne travaillent pas. L'administration se doit de demander si des personnels brigade acceptent de travailler le mercredi et vendredi à titre exceptionnel et rattraper ce « trop dû » ... mais uniquement sur la base du volontariat. L'administration s'est engagée à le faire... A suivre !

Mercredi 6 septembre 2017

La FSU dans sa déclaration liminaire, est revenu sur les différents points d'actualité de cette première rentrée après l'élection du Président Macron. Vous pouvez la lire sur notre site.

Le point d'actualité principal étant la mise en place des CP à 12 en REP+, dans l'urgence de l'après-présidentielle et –sans surprise– à moyen constant. Ce sont les postes de PDMQDC restés vacants et ceux affectés en REP+ qui ont été fermés en premier lieu puis les postes manquants ont été pris sur la réserve de rentrée. Les ouvertures de rentrée se sont donc faites, qu'en fermant d'autres postes...

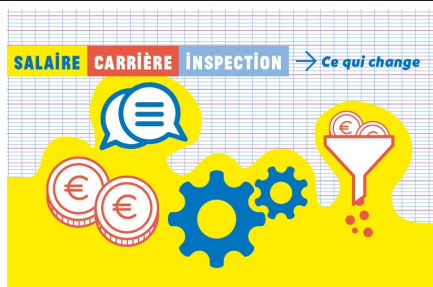


Malgré la diffusion par l'administration, la veille au soir des documents de travail, et grâce aux contacts établis en amont de cette réunion avec les écoles (en juin puis à la pré-rentree), le SNUipp-FSU 66 a suivi chacun des dossiers pour pouvoir argumenter en séance. Plusieurs situations de créations, allant jusqu'à des moyennes de + 30, ne figuraient pas dans le document de travail; le SNUipp-FSU 66 a pu évoquer ses écoles qui n'étaient pas invitées

au débat.

Le travail en amont par les IEN et le filtre fait par l'administration cache bon nombre de situations, autant en ouvertures qu'en fermetures. Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 ne cessent de demander des documents complets pour pouvoir débattre de toutes les situations. Bien nous en a pris, car 2 ouvertures ont été prononcées dans des écoles ajoutées par nos soins !

(suite de la page 5)



Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle dès septembre 2017

1er vivier :

Les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues qui, ayant atteint au moins le 3e échelon de la hors classe, justifient à la date d'établissement du tableau d'avancement de 8 années accomplies (continues ou discontinues) dans des conditions d'exercice difficiles ou d'exercice de fonctions particulières (la liste va être fixée par arrêté du ministre chargé de l'Education nationale).

2ème vivier :

Dans la limite de 20 % du contingent annuel des pro

motions, les personnels qui, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, ont fait preuve d'une «valeur professionnelle exceptionnelle».

Le SNUipp avait refusé le principe de l'accès à une classe réservée à une petite minorité. Si une revalorisation est nécessaire en fin de carrière, elle devait être accessible à tous. Le métier n'en serait que plus attractif. Le ministère a maintenu son choix de la création de cette classe exceptionnelle.

Maintenant qu'elle existe, nous informerons la profession dès que nous aurons des précisions sur les modalités et les possibilités d'accès.

Ces 2 tableaux vous permettent de vérifier le reclassement effectué par la DSDEN.

En cas de difficulté ou d'incompréhension concernant votre reclassement, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou à venir nous rencontrer lors des RIS.



Nous contacter ...

Par téléphone : 04.68.50.78.44 aux heures de classe mercredi matin

Par mail (conseillé) : snu66@snuipp.fr pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et vacances.



Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/SNUIPP66/>

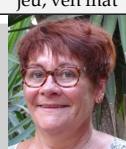


<https://twitter.com/SNUIPP66>

Audrey Corrège
mardi, jeudi



Virginie Privat
lun,mar, merc,
jeu, ven mat



Aurélien Frénal
mardi, jeudi



Emma Chazarenc
mardi



Fred Traby
lundi, vendredi,
1 mercredi sur 2

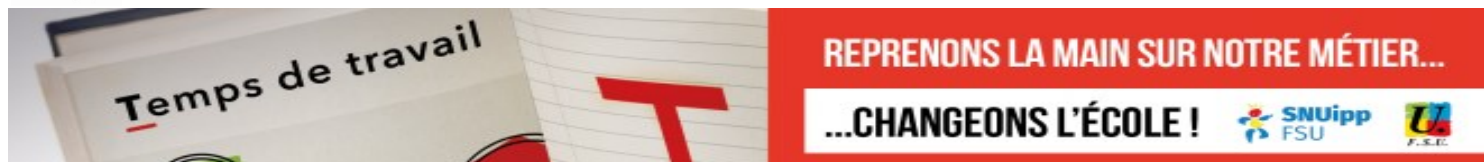


Gaëtan Gimenez
mardi



Vincent Roitg
lundi





APC, ORS, temps de travail :

Reprenons la main dès la rentrée : poursuivre et amplifier l'action !

« À la rentrée, avec ce nouveau ministère, que faisons-nous avec les APC ? » Voilà une question fréquente dans les salles des maîtres. Le SNUipp-FSU poursuit son action syndicale pour obtenir une baisse du temps de travail des enseignants avec comme première étape la fin des APC et il sera reçu au ministère sur cette question le 26 septembre (voir ci-contre*). Les enseignants doivent pouvoir utiliser librement les 108 heures annuelles avec comme seule obligation la participation aux conseils d'école. Une liberté d'utilisation au service de tous les élèves et de toute l'école. Une liberté d'utilisation pour rencontrer les familles, travailler collectivement, élaborer les différents projets, se documenter, se former... Une liberté d'utilisation à conquérir ! Une liberté d'utilisation qui passe par la reconquête des heures d'APC !

Baisser le temps de travail des professeurs d'école : une revendication légitime Le SNUipp-FSU a remis au cœur des débats le temps de travail des enseignants en lançant sa consigne de réappropriation des heures d'APC depuis la rentrée 2016.



Direction d'école : tous concernés !

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELEZ PLUS TARD



Un visuel sous forme de bandeau " sans aide administrative rappelez plus tard" a été envoyé, par mail, dans toutes les écoles à destination des directrices et des directeurs d'écoles. Le SNUipp-FSU invite chaque directeur et directrice à l'utiliser pour servir de réponse type aux demandes de l'administration (tableaux -notamment celui des APC- enquêtes...) accompagné du texte suivant : « *La suppression des aides administratives désorganise l'école et son fonctionnement. Elle m'empêche de mener à bien les tâches administratives qui s'alourdissent. Je me consacre en priorité aux élèves, à l'équipe enseignante et au fonctionnement* de l'école. Je ne peux donc pas traiter votre demande pour le moment. » Ne pas oublier : vous n'êtes pas seuls ! Faites « répondre à tous » quand vous l'utilisez C'est ensemble que nous avons réussi à maintenir nos 2 jours de pré-rentrée en « répondant massivement à tous » à la place de 1 jour de pré-rentrée + 1 jour de formation que voulait nous imposer l'administration !



C'est un premier pas : ensemble réfléchissons et allons plus loin pour se faire entendre ! **Venez nombreux à la RIS « spéciale direction » mercredi 27 septembre.**

Dans l'unité pour défendre la Fonction publique Tous en grève le 10 octobre

La FSU (dont le SNUipp-FSU) avec Solidaires, CGT, FO, UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FA appellent à une journée de grève et de manifestations. Un cadre unitaire qui augure d'une mobilisation massive pour défendre une Fonction publique prise pour cible depuis l'arrivée du nouveau gouvernement : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique... Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s. C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial. Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.